



**APPEL à CANDIDAT(E)S
pour l'engagement à titre temporaire pour une
durée de plus de 15 semaines dans une fonction
de DIRECTEUR/TRICE d'un établissement
d'enseignement de promotion sociale**

Entrée en fonction : dès que possible

Nature de l'emploi : temporairement vacant pour une durée de plus de 15 semaines

Le C.P.F.B. est un centre d'enseignement supérieur de promotion sociale associé à l'UCL. Il collabore très étroitement avec l'UCL, l'Enseignement catholique, les entreprises et les organisations du secteur non-marchand. Il développe une politique dynamique d'offre de formations destinée aux adultes et qui intègre l'innovation pédagogique. Il bénéficie d'un corps professoral largement constitué d'experts en contact avec les mondes professionnels en lien avec les formations organisées.

Coordonnées du Pouvoir organisateur

asbl Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon
Adresse : rue des Wallons, 6 bte L1.05.01 à 1348 Louvain-la-Neuve – www.cpfb.be

Coordonnées de l'établissement

Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant wallon
(C.P.F.B.)
Adresse : rue des Wallons, 6 bte L1.05.01 à 1348 Louvain-la-Neuve – www.cpfb.be

Entrée en fonction : dès que possible

Nature de l'emploi : temporairement vacant pour une durée de plus de 15 semaines

Motif de l'absence : remplacement de la directrice en congé pour mission

Les **conditions légales** d'accès à la fonction sont reprises en **annexe 1**.

Résumé du **profil recherché** (voir **annexe 2** pour le profil complet et **annexe 3** pour la charte)

Démontrer les compétences :

- De mettre en œuvre le projet de l'Enseignement catholique et celui du P.O. du Centre dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale;
- De prendre des responsabilités et de s'adapter à différents milieux;
- Pour concerter et fédérer autour du projet;
- De prendre des décisions et de développer une réflexion stratégique et prospective;
- De gérer (ressources humaines, animation et organisation pédagogiques, équipement pédagogique, administration, finances, ...) ainsi que d'organiser un établissement;
- De proposer des offres de formation notamment dans le cadre des marchés publics (IFC et autres) et de rechercher avec délégation de nouveaux marchés et secteurs potentiels;
- De soutenir la dynamique du Centre dans les innovations pédagogiques.

L'expérience et/ou une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et des programmes d'enseignement organisés par l'établissement constituent un atout.

Les **candidatures** doivent être envoyées par recommandé ou déposées contre accusé de réception (avec copie par courriel) **au plus tard le 24 octobre 2018**.

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae précisant les conditions de titres et d'accès à la fonction que remplit le/la candidat(e);
- une description (4 pages max.) de sa conception de la fonction dans ses aspects pédagogique, organisationnel, administratif et relationnel, cela au regard des projets éducatif, pédagogique et d'établissement du Centre, de son offre d'enseignement et du profil recherché.

Le CPF B garantit la confidentialité des candidatures.

Coordonnées de la personne à qui la candidature doit être adressée

Monsieur Vincent Wertz, président du P.O.

Adresse : rue des Wallons, 6 bte L1.05.01 à 1348 Louvain-la-Neuve

Courriel : vincent.wertz@uclouvain.be

Coordonnées de la personne auprès de laquelle divers renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Madame Béatrice Henne, directrice

Courriel : beatrice.henne@uclouvain.be - Téléphone : 010/47 82 48

CONDITIONS LEGALES D'ACCES A LA FONCTION

Les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats sont les suivantes ¹ :

Palier 1 (article 80)

Etre titulaire (temporaire et/ou définitif) depuis sept ans dans l'enseignement libre subventionné confessionnel catholique, d'une des fonctions de recrutement, de sélection, de promotion dans la catégorie du personnel directeur et enseignant.

Etre titulaire à titre définitif pour une demi-charge au moins dans l'enseignement libre subventionné de même caractère.

Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur.

Etre porteur du titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 (voir annexe 4).

Avoir réussi au moins 3 modules de formation.

Avoir posé sa candidature.

Palier 2 (art 81 - §1er)

a) Soit remplir toutes les conditions visées au palier 1 de l'appel aux candidats à l'exception des deux dernières (avoir répondu à l'appel aux candidats et être titulaire de trois attestations de réussite);

b) Soit remplir toutes les conditions visées au palier 1 de l'appel aux candidats au sein de l'enseignement subventionné (libre ou officiel), à l'exception de la dernière (avoir répondu à l'appel aux candidats).

Palier 3 (art 82 - §1er)

1° Etre titulaire, à titre définitif, avant l'engagement à titre temporaire, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère concerné;

2° Exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 (voir annexe 4)².

Palier 4 (art 82 - §2e)

a) Soit un membre du personnel temporaire prioritaire au sens de l'article 34, 1, du décret du 1 février 1993 précité remplissant les conditions suivantes :

1° Etre temporaire prioritaire au sein du pouvoir organisateur;

2° Etre titulaire, à titre temporaire, avant l'engagement à titre temporaire, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère confessionnel catholique;

3° Exercer à titre temporaire une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 (voir annexe 4)¹.

¹ Le pouvoir organisateur doit respecter l'ordre des paliers visés par le présent appel à candidature

² Cette ancienneté se calcule selon les modalités fixées à l'article 29bis (enseignement fondamentale et secondaire) ou 29 ter (enseignement de promotion sociale) du décret du 1er février 1993.

- b) Soit un membre du personnel engagé à titre définitif, remplissant les conditions suivantes :
- 1° Etre titulaire à titre définitif avant l'engagement à titre temporaire, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement subventionné;
 - 2° Exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 susmentionné (voir annexe 4)¹.

Palier 5 (art 82 - §3e)

- a) Soit
- 1° Etre titulaire, à titre temporaire, avant l'engagement à titre temporaire, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère confessionnel catholique;
 - 2° Exercer à titre temporaire une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 susmentionné (voir annexe 4)¹.
- b) Soit
- 1° Etre titulaire à titre définitif depuis six ans au moins, d'une fonction de recrutement ou de sélection comportant au moins une demi-charge dans un centre psycho-médico-social subventionné;
 - 2° Etre porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 susmentionné¹.

Palier 6 (art 82 - §5e)

Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement de promotion sociale.

- 1° Etre titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement libre subventionné du caractère libre confessionnel catholique, d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie du personnel directeur et enseignant. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29ter du décret du 1er février 1993 précité;
- 2° Etre titulaire, à titre définitif, avant l'engagement à titre temporaire, d'une ou plusieurs fonctions comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère confessionnel catholique;
- 3° Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions dans l'enseignement secondaire et/ou dans une Haute Ecole, et être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 susmentionné (voir annexe 4)¹;
- 4° Avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation;
- 5° Avoir répondu à l'appel aux candidats.

Palier 7

- 1° Etre temporaire prioritaire (groupe 1 ou 2);
- 2° Etre titulaire temporaire pour 1/2 charge au moins dans le subventionné;
- 3° Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur (art. 102 cf. tableau ci-dessous);
- 4° Etre porteur du titre (art. 102 cf. tableau ci-dessous).

Palier 8

- 1° Etre temporaire (non prioritaire);
- 2° Etre titulaire temporaire pour 1/2 charge au moins dans le subventionné;
- 3° Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur (art. 102 cf. tableau ci-dessous)
- 4° Etre porteur du titre (art. 102 cf. tableau ci-dessous).

Palier 9

Dispositions spécifiques aux candidats à une fonction de directeur d'un établissement de promotion sociale.

- 1° Etre titulaire depuis sept ans au moins au sein de l'enseignement subventionné, d'une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie en cause. Cette ancienneté est calculée selon les modalités fixées à l'article 29bis du décret du 1er février 1993 précité;
- 2° Etre titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage, d'une ou plusieurs fonctions comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné confessionnel;
- 3° Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions dans l'enseignement secondaire et/ou dans une Haute Ecole, et être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau de l'article 102 susmentionné;
- 4° Avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation;
- 5° Avoir répondu à l'appel à candidature

Hors paliers

Possibilité de mise en concurrence des candidatures des membres du personnel répondant aux conditions des articles 80 à 82 avec celles des membres du personnel titulaires à titre définitif d'une fonction de direction.

Le Pouvoir organisateur se réserve en outre le droit de prendre en compte la candidature d'un membre du personnel déjà engagé à titre définitif dans une fonction de direction, et ce conformément à l'article 82 bis du décret du 2 février 2007.

PROFIL DU CANDIDAT DIRECTEUR (H/F)

Le(la) candidat(e) sera capable :

- de se mettre au service du projet éducatif du Pouvoir organisateur contenu dans la Charte du C.P.F.B.³;
- de mettre en œuvre les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale - dans le cadre particulier des programmes d'un établissement d'enseignement supérieur établi à Louvain-la-Neuve - en tenant compte de la diversité des publics et de la spécificité de l'approche pédagogique qui est développée dans cet enseignement;
- de promouvoir et de représenter le C.P.F.B. en veillant à lui donner une image de marque conforme aux objectifs du Centre;
- de développer une action et une réflexion stratégique et prospective sur les enjeux de l'enseignement supérieur de promotion sociale avec le Pouvoir organisateur et en lien avec la Fédération de l'enseignement de promotion sociale catholique;
- de proposer des offres de formation notamment dans le cadre des marchés publics (IFC et autres) et de rechercher avec délégation de nouveaux marchés et secteurs potentiels;
- de favoriser, en lien avec le Pouvoir organisateur et en dialogue avec les membres du personnel, l'intégration de l'enseignement de promotion sociale dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et dans un pôle académique;
- de collaborer aux missions de la Fédération de l'enseignement de promotion sociale catholique.

Pour ce faire, le(la) candidat(e) aura un sens aigu des responsabilités et de l'intérêt général. Des expériences de prise de responsabilités seront un plus.

Il (elle) saura développer une culture d'école où prime le souci de la personne, de la relation, de la proximité et de la convivialité.

Il (elle) aura une grande capacité d'écoute et de concertation, de communication tant avec les conseillers pédagogiques et qualité qu'avec les membres du personnel, les étudiants et les partenaires du Centre. Il (elle) s'inscrira dans une orientation contemporaine du travail (participation, souci du bien-être au travail).

Il (elle) aura de bonnes capacités de gestion (ressources humaines, animation et organisation pédagogiques, équipement pédagogique, administration, finances, ...) ainsi que d'organisation. Il (elle) saura utiliser efficacement les outils informatiques.

Il (elle) soutiendra la dynamique du Centre dans les innovations pédagogiques.

L'expérience et/ou une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et des programmes d'enseignement organisés par l'établissement constituent un atout.

Une connaissance de l'enseignement de promotion sociale et des réglementations qui l'organisent (spécifiques ou liées à d'autres systèmes / niveaux d'enseignement) constituerait un atout. Le (la) candidat(e) se montrera à même d'appréhender, d'assimiler et maîtriser ces diverses matières, ainsi que de suivre leur évolution.

³ Annexe 3

Il (elle) aura de préférence l'expérience et/ou une bonne connaissance des formations actuellement assurées par l'établissement pour être à même de les soutenir. Pour rappel, il s'agit de programmes d'études de bachelier des catégories économique, sociale et pédagogique, de programmes pédagogiques particuliers (CAPAES, formation des directeurs, ...), techniques (Conseiller en prévention) et de programmes d'études destinés aux jeunes débutant dans l'enseignement supérieur. Des formations de type administratif et autres sont aussi organisées à la demande des milieux socio-économiques.

Il (elle) devra

- travailler au sein d'une équipe dont il (elle) assure la responsabilité et dont il (elle) veillera à assurer et sauvegarder l'indispensable cohésion;
- démontrer de véritables capacités relationnelles et sociales;
- encourager les porteurs de projets, stimuler et organiser la réponse aux appels à projets émanant des instances publiques et privées;
- prendre des décisions, réagir adéquatement à des situations inattendues, répondre aux interpellations éventuelles dans des délais réalistes tout en sachant prendre le recul nécessaire,
- travailler en coopération avec les autres établissements du réseau et des autres réseaux.

Plus particulièrement, il (elle) aura à :

- organiser les activités d'enseignement, s'il échet, en concertation avec les acteurs de l'environnement académique, social et économique : Université, Hautes Ecoles, associations, entreprises, Pouvoirs publics et mouvements d'éducation permanente et avec le soutien des coordinations des différents pôles d'activités du C.P.F.B.;
- assumer en final la responsabilité de la gestion des dossiers enseignants et étudiants, des documents administratifs, des règlements et horaires de travail, de la démarche qualité en coordination avec les responsables des différentes tâches;
- participer de façon constructive, aux différentes instances légales, consultatives ou décisionnelles existantes ou à mettre en place (Conseil d'administration et Assemblée générale du Pouvoir organisateur, ...).

Pour pouvoir être nommé lorsque l'emploi sera déclaré vacant, il (elle) aura acquis, par des formations adéquates, les compétences nécessaires à la bonne gouvernance de l'établissement.

CHARTE DU C.P.F.B.

Le C.P.F.B. est né de la collaboration de représentants d'entreprises et d'associations du Brabant wallon, de l'Université catholique de Louvain et de l'Enseignement catholique, soucieux de développer un projet commun aux fins de concevoir et d'organiser un enseignement et des formations spécifiquement destinés aux adultes.

A cette fin, ils ont créé en 1994 et organisent à Louvain-la-Neuve un Centre d'enseignement supérieur de formation continuée d'inspiration chrétienne : le C.P.F.B.

Le C.P.F.B. participe au mouvement de la formation tout au long de la vie qui permet à chacun de continuer ou de reprendre des études pour acquérir de nouvelles compétences, se réorienter, se spécialiser ou encore se perfectionner.

Les choix du C.P.F.B. se fondent sur les quatre principes suivants :

- Proposer des programmes novateurs du niveau de l'enseignement supérieur de type court conjuguant de solides références théoriques à des méthodes appropriées d'action qui favorisent l'autonomie des personnes et la solidarité;
- Prendre en considération la personne dans sa singularité, son cheminement, ses compétences, ses objectifs tout en favorisant les échanges et les apprentissages mutuels en groupe de formation;
- Participer activement au tissu régional et local à travers des partenariats dynamiques avec l'Université, les entreprises et associations, l'enseignement tant pour ce qui concerne les échanges pédagogiques que l'organisation en commun d'activités ou de programmes.
- Valoriser la diversité des domaines d'enseignement et la pluridisciplinarité des approches. Les six axes de formation développés par le Centre sont la santé et les sciences humaines, le droit et la gestion, les sciences et les techniques, l'orientation et la méthode de travail des étudiants de l'enseignement supérieur, la formation continuée des responsables de l'enseignement.

Ce faisant, le Centre participe aux finalités de l'enseignement de promotion sociale telles que définies par le décret de la Communauté française de Belgique du 16 avril 1991.

- "Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels" (article 7).

Il inscrit son action dans le cadre de l'enseignement supérieur de promotion sociale ou enseignement des adultes reconnu et subventionné par la Communauté française dont il est reconnu comme établissement autonome.

Les programmes de formation sont structurés en unités de formation capitalisables. Chaque unité fait l'objet d'un dossier pédagogique approuvé par les autorités publiques comportant des objectifs particuliers, les capacités préalables requises, le programme minimum et les capacités terminales visées.

Le Centre promeut des méthodes d'enseignement interactives et en lien avec la réalité du terrain. Ces méthodes s'appuient sur des équipes de chargés de cours issus de centres de ressources diversifiés : milieux socio-professionnels, université, hautes écoles et autres.

L'organisation modulaire permet d'adapter le rythme et les temps de formation à la réalité d'adultes en activité ou en recherche d'emploi avec le plus souvent des charges de famille.

A des conditions précisées par l'Autorité publique, les compétences acquises par ailleurs peuvent être valorisées dans le cadre de l'enseignement.

Le Centre délivre, selon les types et la durée des formations, des attestations de réussite, des titres et des diplômes spécifiques à l'enseignement de promotion sociale ou correspondant aux diplômes de l'enseignement supérieur de plein exercice.

Ancré dans la réalité de sa région, le Centre participe aussi à plusieurs programmes et échanges européens.

TITRES DE CAPACITE

Directeur / Directrice - Enseignement de promotion sociale

Titres de capacité	Fonction(s) exercée(s)
<p>a) Soit être porteur d'un des titres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AESS; - titre du niveau supérieur du 3^e degré, complété par un titre pédagogique; - AESI et avoir exercé, pendant 900 jours au moins calculés conformément à l'article 29bis du statut, la fonction de sous-directeur au sein du PO qui recrute; <p>pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant pour une des fonctions visées au point a) de la colonne de droite soit être porteur d'un titre du niveau supérieur du 2^e degré, ou d'un ETS1d, ou d'un CTS1d ou d'un EAS1d, complété chacun par un titre pédagogique, et avoir exercé, pendant 900 jours au moins calculés conformément à l'article 29 bis du statut, la fonction de sous-directeur au sein du PO qui recrute.</p> <p>b) Un titre requis ou un titre suffisant pour une des fonctions visées à la colonne 2, point a).</p>	<p>a) Fonction de recrutement, ou de sélection, de la catégorie du personnel directeur et enseignant dans l'enseignement de promotion sociale</p> <p>b) Pour l'enseignement de promotion sociale, à condition d'avoir répondu, dans le cadre de sa carrière dans l'enseignement de promotion sociale, à l'ensemble des conditions d'accès au stage pour la fonction de directeur (<i>càd être titulaire temporaire et/ou définitif depuis 7 ans dans le libre subventionné de même caractère, même catégorie et être titulaire définitif pour 1/2 charge au moins dans le libre subventionné de même caractère</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit une fonction de recrutement, de sélection, de la catégorie du personnel directeur et enseignant dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou en alternance, soit une fonction de chef de travaux d'atelier, • soit une fonction de rang 1 ou de rang 2 dans une Haute Ecole.